

ASSOCIATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CANTONAL
DE SOLIGNAC SUR LOIRE
SITES « LA GARKIRI » « LE CHOCHOTIN »
13 ROUTE DE LA GARE
43370 SOLIGNAC SUR LOIRE

Bains : 04 71 06 19 19 / Solignac : 04 71 03 96 46 /
06 37 34 51 51 / garkiri@orange.fr
siret : 490 623 634 00014

personnes à contacter : Khadra Akachar ou Mylène Val

PROJET EDUCATIF

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Accueil de Loisirs Cantonal est géré par une Association loi 1901 : « ASSOCIATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CANTONAL DE SOLIGNAC SUR LOIRE ».

L'association se compose de membres actifs, de membres de droit et de membres d'honneur.

L'association a pour but :

- L'organisation et la gestion administrative et financière de l'Accueil de Loisirs.

En intervenant sur un large territoire, l'association favorise la mixité sociale et l'accès aux loisirs pour tous en développant des actions d'animation éducatives en direction du public enfance/jeunesse.

II – FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

PERIODES D'OUVERTURE

L'Accueil de Loisirs regroupe deux sites situés à chaque extrémité du Canton :

- La GARKIRI à Solignac sur Loire
- Le CHOCHOTIN à Bains

Ils fonctionnent sur toutes les périodes de vacances et les mercredis.

Afin d'offrir le même service à toutes les familles du territoire, le fonctionnement général des deux sites est le même (horaires d'ouverture, inscriptions, activités, tarifs...)

ACCUEIL DU PUBLIC

Différentes possibilités d'inscriptions sont offertes aux familles : à la journée, à la demi journée, avec ou sans repas, de 7H30 à 18H30. Les inscriptions se font en amont des vacances ce qui permet de mieux anticiper sur le fonctionnement (emploi des animateurs, organisation des activités...)

Durant la période estivale, chacun des sites dispose d'un ramassage le matin et le soir. Ce service couvre tout le territoire. Il facilite et conditionne l'accès au centre pour de nombreuses familles. Pour accéder au site de Solignac sur Loire, un circuit précis est déterminé à l'avance. Pour se rendre au site de Bains, c'est à la demande des parents que s'organise le ramassage.

LES TARIFS

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial et du lieu de résidence des familles. Pour les activités spécifiques (sorties, activités d'initiation...) ainsi que pour les repas, un supplément est demandé aux familles (une partie du repas est financé par l'association, afin que cela ne représente pas un coût trop important pour les familles). Pour celles qui rencontrent des difficultés financières elles sont dirigées auprès de l'assistante sociale de secteur. L'Association Cantonale privilégie la mixité sociale. Ainsi, elle favorise toutes les catégories sociales en évitant d'augmenter les tarifs.

	Communes adhérentes		Communes extérieures		Communes hors Haute Loire		Repas
	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	
<335 €	4,00 €	2.25 €	7.30 €	3.95 €	8.85 €	4.65 €	3€80
336€ à 520 €	4.80 €	2.75 €	8.15 €	4.45 €	9.70 €	5.15 €	
521€ à 760 €	5.65 €	3.00 €	8.95 €	4.65 €	10.50 €	5.40 €	
> 761 €	6.25 €	3.40 €	9.55 €	5.00 €	11.10 €	5.80 €	
Non ressortissant	9.90 €	5.45 €	10.60€	5.80 €	12.15 €	6.50 €	
Un supplément est demandé pour certaines activités							

LES ACTIVITES

Pour chaque période de vacances, un programme d'activités est établi par l'équipe d'animation en concertation avec les bénévoles. Ce programme est diffusé auprès des familles sous forme de plaquettes, par le biais des écoles et des mairies.

III - FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

- La vente de ses prestations
- L'octroi de subventions des différents partenaires
- Les cotisations

IV - OBJECTIFS EDUCATIFS :

Intentions éducatives générales

En conduisant cette action, l'association permet :

- D'impliquer et d'intégrer des personnes de tout âge (animateurs, bénévoles, enfants, parents).
- De créer un lien social sur le canton et d'optimiser les moyens humains et matériels.
- D'offrir deux petites structures dans un environnement naturel riche et diversifié.
- De compléter les équipements enfance/jeunesse déjà existants sur le canton (écoles, clubs sportifs, Relais Assistantes Maternelles...).
- De contribuer à l'éducation de l'enfant en lui permettant d'accéder à des activités variées d'ordre culturel, artistique et sportif.

PROJET PEDAGOGIQUE



L'Accueil de Loisirs cantonal de Solignac sur Loire est géré par une association loi 1901. Son but principal est la gestion d'un Accueil de Loisirs Cantonal regroupant deux sites : le chochotin et la garkivi.

En intervenant sur un large territoire, l'association favorise la mixité sociale et l'accès aux loisirs éducatifs pour tous en développant des actions d'animation éducatives en direction du public enfance/jeunesse.

I - L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les Sites *le CHOCHOTIN* à Bains et *la GARKIRI* à Solignac sur Loire fonctionnent sur toutes les périodes extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) de 8H30 à 17H30 (Pour les parents qui travaillent des possibilités d'accueil sont proposées de 7H30 à 8H30 et de 17H30 à 18H30.)

II - LES LOCAUX

le CHOCHOTIN :

Les enfants disposent d'une grande salle d'activité pouvant être séparée par une cloison, d'une salle de sieste et de sanitaires.

Une salle à proximité de l'accueil est mise à disposition des pré-ados durant la période estivale.

la GARKIRI :

Les enfants disposent de 3 salles d'activités, deux au rez-de-chaussée et une à l'étage, de sanitaires, d'une aire de jeux extérieurs.

III - LE RAMASSAGE

Le ramassage est proposé uniquement l'été. Ce ramassage facilite l'accès au centre pour beaucoup d'enfants. Chaque jour, un animateur est responsable du ramassage, il est chargé :

- d'accueillir et d'assurer la surveillance des enfants dans le car
- de fournir les informations nécessaires au chauffeur (listes des enfants utilisateurs, changement de circuit...)
- de faire le lien entre la structure et les parents.

IV - L'ENVIRONNEMENT

L'environnement naturel du canton et ses alentours est diversifié. Il offre des possibilités de randonnées pédestres, de mini-camps et d'activités physiques :

- Lac du Bouchet
- Cascade de la Beaume
- Bois et forêts
- Stades, terrain de tennis
- Le Vernet

V - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques sont élaborés à partir des intentions éducatives générales de l'association qui sont :

- pérenniser les valeurs citoyennes : coopération, respect, entraide, solidarité, responsabilité, confiance...
- impliquer et intégrer des personnes de tout âge (anim's, bénévoles, parents, enfants...)
- créer un lien social sur le canton et optimiser les moyens humains et matériels
- offrir deux petites structures dans un environnement naturel riche et diversifié
- compléter les services déjà existants sur le canton (écoles, clubs sportifs...)
- contribuer à l'éducation de l'enfant en lui permettant d'accéder à des activités d'ordre culturel, artistique, sportif...

Ils se déclinent en 4 objectifs généraux et placent l'enfant au centre du projet.

I. ASSURER LA SECURITE PSYCHOLOGIQUE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE DE L'ENFANT

respecter le rythme de l'enfant

- . journée et semaine adaptées à chaque tranche d'âge
- . activités adaptées à chaque tranche d'âge (fréquence + durée) et à chaque enfant (adaptables)

donner des repères à l'enfant

- . anim' référent-e par tranche d'âge ou site
- . aménagement d'une salle par tranche d'âge avec divers pôles
- . règles de vie visibles et compréhensibles par tous
- . journée-type structurée et affichée sous forme de photos
- . proposition d'une mascotte pour les plus petits

lui proposer un aménagement adapté

- . mobilier adapté aux enfants (hauteur, psychomotricité...)
- . infos à hauteur d'enfant et compréhensibles (dessins ou photos pour les petits)

sensibiliser les anim's à la sécurité

- . fiche relative au fonctionnement (hygiène, sécurité)

- *rappel des besoins fondamentaux de l'enfant*
- *réflexion à l'aide de textes, discussions, mises en situations... (droits de l'enfant)*
- *remettre en question l'autoritarisme, la démagogie et les abus de pouvoir*
- *définir le rôle de "protection" de l'adulte*
- *sensibiliser aux méthodes pédagogiques (communication non-violente, pédagogie de l'exemple...)*

2. FAVORISER LA DECOUVERTE, LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPRESSION DE LA PERSONNALITE DE L'ENFANT

découverte de domaines, techniques et outils différents et originaux

- *inciter les anim's à découvrir des nouvelles techniques, nouvelles animations, faire de nouvelles formations*
- *proposer aux enfants des activités, techniques, supports, outils... variés et originaux*
- *proposer des interventions extérieures ou sorties pour toucher à des domaines ou des lieux différents*
- *proposer régulièrement des temps forts (grands jeux, nuit sous tente...)*

choix de l'enfant pour respecter sa personnalité (rythme, besoins, envies...)

- *aménagement de pôles en accès libre, variés et attrayants: expression, bibliothèque, arts plastiques, jeux ...*
- *pas de planification, activités à l'initiative des enfants*
- *proposition d'activités aux enfants*
- *les activités proposées pourront évoluer dans n'importe quel sens (pas de contraintes de type "modèle")*
- *possibilité de ne "rien faire"*
- *infos et présentations ludiques, claires et adaptées à leur âge*
- *mise en place avec les enfants d'outils pour exprimer leurs envies*

autonomie et responsabilisation

- *aménagement de pôles en accès libre*
- *aménagement accessible: meubles de rangement, gobelets pour boire... à hauteur d'enfant et adapté à leur psychomotricité*
- *aménagement bien signalé par des infos et "modes d'emploi" visuels*
- *accompagner / apprendre à l'enfant à faire au lieu de faire à sa place (mettre ses chaussures, se servir à table, couper ses aliments, ranger, téléphoner...)*
- *implication des enfants dans la vie quotidienne (à l'aide de planning)*
- *participation des enfants à l'élaboration des règles de vie, l'organisation de la vie quotidienne, l'aménagement...*
- *projets d'enfants (individuels ou/et collectifs)*
- *proposition de mini-séjours et séjours*

expression

- *favoriser les petits groupes (activités, goûter, temps calme, temps de discussion...)*
- *espaces de paroles réguliers (concertations, bilans, débats)*
- *dans un lieu propice (coin "coussins", cabane...)*

- avec des outils adaptés (icônes, météo, micro, bâton de parole...)
- mise en place d'un mur ou sol d'expression
- mise en place d'activités et d'outils favorisant l'expression et l'imagination de l'enfant (art plastique, théâtre, musique...)
- pôles en accès libre permettant différentes formes d'expression (dessin, déguisements...)

3. FAVORISER LA SOLIDARITE ET LA COOPERATION AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

accueillir les enfants sans distinction

- inscrire les enfants sans distinction (handicap, religion, origine sociale, origine géographique, genre...)
- proposer des tarifs en fonction du quotient familial
- lutter contre toute forme de discrimination entre les enfants par des animations autour de la différence

développer l'entraide, la solidarité et la coopération entre les enfants

- remettre en question la compétition dans le fonctionnement (gagnant, premier, meilleur, plus fort...)
- proposer des jeux coopératifs et des activités coopératives
- proposer aux enfants de monter des projets ensemble par petits groupes (prépa d'une sortie, goûter...)
- prévoir des activités sans distinction de tranches d'âge
- les impliquer dans le fonctionnement quotidien (mise de table, communication, aménagement, rangement...)

développer la coopération / solidarité avec une ouverture sur le monde

- organiser des activités/sorties qui permettent aux enfants des deux sites de se retrouver
- organiser des inter-centres avec les centres environnants
- développer un partenariat avec des structures locales, associations...
- organiser des temps passerelle avec le relais d'assistantes maternelles
- organiser des temps d'échange et de transmission de savoir intergénérationnels

lancer une dynamique d'entraide dans l'équipe

- mettre en place des temps de concertation et d'échange de savoirs
- prévoir des temps informels (soirées...) pour créer des liens dans l'équipe
- mettre l'accent sur le lien entre les 2 sites

impliquer les parents

- mettre en place des événements (goûters, expos, spectacles, ateliers d'activités...) pour créer des liens avec les parents
- leur proposer d'intervenir ponctuellement (transmission de savoirs, sorties...)

4. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

sensibiliser les enfants à l'environnement naturel et local par la découverte

- animations autour de la nature (animaux, eau, végétal...)
- découverte des environs (balades, observation...)
- valorisation du patrimoine local

préserver l'environnement

- acheter des produits écologiques, bio, recyclés, recyclables, non jetables (alimentation, entretien, matériel pédagogique...)
 - avoir une alimentation respectueuse de l'environnement et de la santé (produits bio, locaux, de saison)
 - lutter contre le gaspillage (réparer les choses abîmées, faire de la récupération pour le matériel pédagogique...)
 - réaliser les gestes simples permettant de réduire la dépense énergétique (transports, chauffage, éclairage, arrêt des appareils...)
 - penser à minimiser l'impact écologique des activités, sorties... lors de la préparation
 - sensibiliser les enfants au respect de l'environnement de manière ludique (jeux, activités...)
 - acheter des livres sur le sujet pour les enfants
 - pratiquer le tri sélectif avec les enfants
- agir en faveur de l'environnement**
- proposer aux enfants des projets d'action pour l'environnement (opération nettoyage ...)

VI - L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement répond aux exigences de la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection à la Population de la Haute Loire. Pour certaines activités, elle est renforcée par des intervenants diplômés.

I. Composition de l'équipe

- Une directrice
- Une directrice adjointe, stagiaire BAFD, sur les périodes de vacances, animatrice référente sur un site durant les autres périodes
- Un animateur les mercredis, quatre les périodes de petites vacances et une quinzaine l'été. Ils ont pour fonction :
 - l'accueil du public (parents, familles, enfants...).
 - l'encadrement des enfants et la gestion de leur sécurité physique et morale.
 - l'animation des différents temps de la journée.
 - la préparation et la mise en place d'activités.
 - la gestion de la vie quotidienne.
 - l'accompagnement pendant le ramassage.
- Des bénévoles de l'association.

2. Réunions

➤ Avant chaque période de vacances, des réunions de préparation sont programmées. Elles permettent :

- de réunir l'équipe d'animation.
- de préparer les animations.
- de faire le point sur le fonctionnement général.

➤ Durant les petites vacances et les mercredis, des réunions ont lieu pour faire le point.

➤ Durant la période estivale, des réunions hebdomadaires ont lieu. Elles ont pour but :

- de présenter le bilan de la semaine écoulée (difficultés rencontrées,
- de préparer les activités de la semaine (besoin en matériel, point sur les effectifs...).
- pour les animateurs en stage, un suivi régulier est mis en place.

➤ En fin de semestre, un bilan est établi par l'équipe pédagogique et présenté aux bénévoles de l'association.

L'évaluation porte sur différents critères :

- quantitatifs : fréquentation, régularité, participations aux activités proposées.
- qualitatifs : évolution, implication dans les activités, intégration des règles de vie
- financiers : budget réalisé

➤ Courant février, un bilan annuel est présenté aux élus du SIVU, ainsi qu'aux partenaires (CAF, PMI, DDJS, MSA...).

Outils : Fiches présences, retours des animateurs et familles, inscriptions aux activités

VII-VIE QUOTIDIENNE

Les différents temps de la journée

7h30 à 8h30	Accueil	Accueil des enfants dont les deux parents travaillent.
8h30 à 9h30	Accueil	Accueil échelonné des enfants : jeux libres, coins aménagés
9H30 à 9H45	Goûter	Les parents ont le choix de fournir ou pas une collation le matin. Goûter pour certains et jeux divers pour les autres.
9H45 à 10H00	Lancement de la journée	Temps de discussion avec les enfants et prévision de la journée en fonction des besoins et motivations des enfants ainsi que de la météo.
10h00 à 11h30	Activités	Mise en place des activités. Chaque tranche d'âge rejoint sa salle
11h30 à 12h00	Temps libre	Jeux divers et préparation au repas (toilettes, lavage des mains)
12h00 à 13h30	Repas	Solignac sur Loire : fourni par la Ferme de Lavée en liaison froide durant l'été, pris au restaurant de la commune le reste de l'année. Bains : pris aux restaurants du village. C'est un temps de communication important. Il permet de récupérer les informations quant aux ressentis des enfants par rapport aux activités et ainsi de faire une évaluation informelle. L'anim' insiste sur les règles d'hygiène et de vie.
13h30 à 15H00	Temps calme	Le temps calme est un moment où chaque tranche d'âge peut se poser séparément. 3/6 ans : temps calme animé sous forme d'histoires, relaxation, échanges, petits jeux calmes... suivis de sieste ou jeux calmes puis jeux divers 7/14 ans : temps calme animé sous forme de débat, relaxation, discussions, lecture, petits jeux calmes suivis de jeux divers
15H00 à 16H30	Activités	Mise en place des activités. Chaque tranche d'âge rejoint sa salle
16H30 à 17H00	Goûter et Bilan de la journée	Les enfants se réunissent avec l'équipe et participent à la préparation du goûter. Ce moment permet à tous de se retrouver dans un état d'esprit de convivialité (en fonction du nombre les enfants se répartir en petit groupe). Ce moment permet également de faire le point de la journée avec les enfants.
17H00 à 17H30	Départ	Départ échelonné des enfants. Rencontre avec les familles
17H30 à 18H30	Garderie	Accueil pour les enfants dont les deux parents travaillent.

VIII - DEROULEMENT DES ACTIVITES :

Les activités proposées répondent aux objectifs du projet pédagogique. Une proposition d'activités est élaborée par l'équipe d'animation, de leur côté les enfants proposeront également leurs idées.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge durant les activités et les temps calmes. Selon le nombre, ils sont répartis en deux ou trois groupes : 3/6 ans – 7/9 ans – 10/14 ans ou 3/6ans – 7/14 ans

Les activités manuelles

Leur but principal est d'amener l'enfant à observer et imaginer. Ce sont des activités d'expression et d'éveil. Des matériaux très simples peuvent servir à fabriquer une foule d'objets. En utilisant le maximum de matériaux de récupération, nous sensibilisons l'enfant au respect de son environnement par le recyclage.

Les activités physiques

Individuelles ou collectives, elles demandent le respect des règles qui les régissent. Chacun prend conscience de sa place dans le groupe, dans le cadre d'une action collective qui met en avant la solidarité.

Les activités ludiques

Tout au long de la journée, différents jeux sont proposés (jeux de société, jeux de cartes, jeux symboliques, grands jeux...). L'enfant communique par le jeu. Il joue seul ou avec les autres. L'animateur laisse jouer les enfants seuls ou jouent avec eux.

Les activités d'initiations à des pratiques culturelles, artistiques et sportives

Elles éveillent la curiosité de l'enfant et ainsi, lui donnent l'opportunité de trouver un centre d'intérêt. Elles permettent également de valoriser le patrimoine local du Canton.

Les sorties

L'accueil propose plusieurs sorties durant la période estivale. Elles ont pour but de réunir les enfants des deux sites sur des lieux extérieurs au Canton. Ces sorties leur permettent de découvrir des environnements différents.

Elles sont adaptées à chaque tranche d'âge.

Lors de sorties, les horaires peuvent être modifiés.

IX - CONCLUSION

Ce document constitue le cadre de référence du déroulement de l'année. Il indique les orientations fondamentales de l'accueil de loisirs, les objectifs poursuivis par l'équipe d'animation, ainsi que les moyens mis en œuvre.